

Les petits déjeuners juridiques

DESCRIPTION :

- Le temps d'un chef d'entreprise est (trop) souvent compté, ses priorités sont l'activité de son entreprise, son cœur de métier, répondre aux attentes de ses clients, aux risques de laisser de côté les tâches administratives... La gestion du personnel peut présenter des enjeux financiers forts importants, il est donc essentiel pour tout chef d'entreprise de disposer de bases afin de limiter les risques juridiques. Cette formation a pour vocation de s'adapter aux Chefs d'entreprise en proposant un format court (1 heures 30 sur six thématiques différentes).

DURÉE :

- 1h30/ module – 6 semaines

PRÉ-REQUIS :

- Aucun

OBJECTIFS :

- Appréhender et comprendre les règles applicables en matière de gestion des salariés,
- Identifier ses obligations en qualité d'employeur,
- Identifier les risques encourus en cas de non-respect de la législation sociale,
- Réactualiser ses connaissances,
- Disposer de conseils pratiques.

PUBLIC :

- Dirigeants de petites et moyennes entreprises.

ACCESSIBILITÉ :

- L'accessibilité au centre de formation ACKWARE, permet aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

ANIMATION : PRESENTIEL OU CLASSES À DISTANCE

CLASSES À DISTANCE :

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Skype, Zoom etc...un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant.
- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les classes à distance sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support pédagogique

SUIVI ET EVALUATION

- Evaluation de la formation par les participants et remise d'une certification ou d'une attestation de fin de formation à chaque apprenant.



ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Les petits déjeuners juridiques

Semaine 1 (1 heure 30)

Le temps de l'arrêt maladie : la suspension du contrat de travail

- Les obligations du salarié et de l'employeur pendant l'arrêt maladie
- Le contrôle de l'absence
- Le remplacement du salarié absent : dans quelles conditions et sous quelle forme

Semaine 2 (1 heure 30)

Le retour du salarié dans l'entreprise après un arrêt maladie

- La visite de reprise auprès de la médecine du travail
- L'avis d'inaptitude définitive au poste de travail : comment contester un avis d'inaptitude
- La procédure de licenciement suite à un avis d'inaptitude au poste de travail : obligation de reclassement et conséquences financières

Semaine 3 (1 heure 30)

Les modalités de rupture du contrat de travail pendant l'arrêt maladie

- Le licenciement pour faute grave : conditions et mises en œuvre
- Le licenciement pour absence prolongée et/ou répétée entraînant la désorganisation de l'entreprise : conditions et mise en œuvre

Semaine 4 (1 heure 30)

La procédure disciplinaire

- La convocation à entretien préalable et l'entretien préalable
- Le choix de la sanction
- La notification de la sanction
- L'exécution de la sanction

Semaine 5 (1 heure 30)

Les obligations de l'employeur face à un cas de harcèlement moral ou de harcèlement sexuel

- L'obligation d'agir de l'employeur
- L'accompagnement de la victime
- La procédure à mettre en œuvre contre l'auteur des agissements de harcèlement moral ou de harcèlement sexuel
- La responsabilité pénale et civile de l'employeur

Semaine 6 (1 heure 30)

Comment lutter contre les faux avis et les mauvais avis Google?

- Le maintien de la e-réputation et le bon sens
- La demande de suppression des avis négatifs diffamatoires et des faux avis auprès de Google
- L'action en justice : demande de suppression de l'avis, action en concurrence déloyale, action en diffamation ou injure publique